

**CR DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2022**

⇒ Délibération : Taxe d'aménagement

Le conseil municipal est invité à délibérer avant le 1^{er} octobre 2022 pour instaurer ou maintenir la taxe d'aménagement.

Cette taxe a été créée pour financer les équipements publics de la commune et s'applique aux constructions nouvelles.

La taxe d'aménagement étant instituée, Madame le Maire propose de maintenir ainsi le taux en vigueur à 3 %.

⇒ Centre de gestion : Contrat groupe d'assurance statutaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion.

Ce contrat permet aux collectivités de bénéficier du remboursement des prestations dues à leur personnel en matière de protection sociale statutaire (ex : en cas d'accident de service d'un agent, la commune doit assumer la prise en charge financière du traitement à taux plein ainsi que l'ensemble des frais médicaux).

Le Centre de Gestion a procédé à la mise en concurrence de son contrat groupe d'assurances statutaires, pour la période 2023-2027.

A l'issue de la procédure, le Centre de Gestion a fait part du candidat retenu, il s'agit de CNP Assurances / SOFAXIS. La durée du contrat est de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023.

⇒ Transfert de l'exercice de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu du SDE76, qui, face au développement des véhicules électriques, souhaite mettre en place un schéma directeur IRVE, en concertation avec ENEDIS et les autres syndicats d'énergie à l'échelle de la région.

L'établissement de ce schéma permet de bénéficier d'une prise en charge du coût de raccordement à hauteur de 75% en cas d'installation de bornes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques », pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharges.

⇒ Dossiers en cours

* Traversée du centre bourg : l'accord de subvention de l'Etat a été reçu en mairie cet été. Les travaux pourront débuter au printemps 2023.

* Aménagement de sécurité Gennetuit : Des aménagements provisoires et complémentaires à ceux existants vont être posés prochainement sur la RD70.

* Dieppe-Maritime : Un pacte fiscal et financier est en cours de réflexion et sera adopté d'ici la fin de l'année. Il s'agit pour Dieppe-Maritime de trouver des marges de manœuvre pour financer ses projets.

* Terrain HAMEL : Suite aux différents courriers envoyés par la mairie, faisant le constat de l'état de délabrement de la maison, celle-ci va être démolie sans nécessiter de permis de démolir.

* Projet d'urbanisation Terrain DUPUIS :

Un nouveau projet a été déposé en Mairie avec deux parcelles de 2 200 m² et 2 400 m².

Le dossier reste en attente pour le moment.

➤ **Délibération : Organisation de Noël**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution aux personnes de 62 ans et plus, d'un colis de Noël, d'un montant de 30 € pour une personne seule et de 45 € pour un couple ; pour les enfants jusqu'à 16 ans, une carte cadeau Auchan d'un montant de 20 €.

Le goûter intergénérationnel aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à 16 heures, au cours duquel les colis seront distribués. Les cartes cadeau seront remises aux jeunes préalablement inscrits.

Le Maire,

Marie-Laure DUFOUR